

M  
Monsieur

ie me trouve si fort vostre obligée que se ne suis  
avec mes larmes qui recompense la Bonne Volonté  
que vous témoignez. a une miennne extrême  
importante prière, cest un action sy estimable que  
jamais il sera estint de ma memoire. Et sur  
quoy ie suis mon apres ie ne me suis pas trompée  
d'une si digne catholique ne peut s'enviser que  
avec une vostre die que ie prie Dieu de vous  
continuer le a moy vos graces & Bon Conseil  
sa prudence ne pas moins par d'avoir a-cela  
la lettre de son père pour m'empescher un refus  
laquelle ie tiendrais pour une promesse écrite de  
vostre main adorable. aussi un glorieux ne  
ce dante de cou si on ne m'eten rien en reçoit  
92 peu, cest pourquoy ie craig m'incertitude que son  
Hien reçoit ma lettre, ou d'une estourance  
rendra aux de la

me l'acte demandé, veut dire une petite  
promesse de son Altesse, qui aura mille témoignages  
que M. Pellet qui sera avocat, moi  
intéressé à tous intérêts, le moy principal  
redouble l'acte toujours de son l'acte de  
Cocent

Monsieur

Je suis très humble oblige  
des fidèles servantes  
M. Pellet  
le 11 Mars 1666

Le 11 Mars 1666  
1666

etite  
moign

de

te

P.S. Si je attende la vacance il sera  
fin de p. en que ie ne puis regner  
à son ~~de~~ d'un tel age que ie n'ay pas  
peu de temps à vivre à le dire fait.

A Monsieur  
Monsieur de Snyteckum  
conseil & secrétaire de  
Son Altesse

A l'ordonne